

DECRET N° 79-114 du 18 Mai 1979

portant approbation des Budgets Primitifs  
Exercice 1979 de la Province et des Dis-  
tricts de l'ATLANTIQUE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
  - VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
  - VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
  - VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
  - VU l'Ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
  - VU l'Ordonnance N° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
  - VU l'Ordonnance N° 74-8 du 13 Février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
  - VU l'Ordonnance N° 74-9 du 13 Février 1974, portant institution et organisation de la Commune ;
  - VU le décret N° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
  - VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978, portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives ;
  - VU la Décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et du Gouvernement Militaire Révolutionnaire au cours de la réunion conjointe du 30 Mai 1978 ;
  - VU l'Ordonnance N° 79-19 du 20 Avril 1979, portant Loi des Finances pour la Gestion 1979 ;
- Sur Proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 Mai 1979 ;

DECRETE :

Article 1er - Sont approuvés les budgets primitifs exercice 1979 de la Province et Districts de l'Atlantique, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Mai 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances absent,  
le Ministre de l'Industrie et de  
l'Artisanat, chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Pour le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, Chargé  
de l'Intérieur, de la Sécurité et  
de l'Orientation Nationale absent,  
le Ministre de la Fonction Publique  
et du Travail chargé de l'intérim,

Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISON-MF 10 autres  
Ministères 13 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Grde-  
Chanc 3 UNB-FASJEP-BN 6 Districts Intéressés 14 x 4 = 56 Province de  
l'Atlantique 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'ATLANTIQUE

Recettes Ordinaires : CENT SOIXANTE HUIT MILLIONS  
CINQ CENT VINGT SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE  
VINGT QUATORZE FRANCS 168 527 594

Recettes Extraordinaires : SOIXANTE HUIT  
MILLIONS TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGT  
TREIZE FRANCS 68 003 693

TOTAL . . . . . 236 531 287

Dépenses Ordinaires : CENT SOIXANTE HUIT  
MILLIONS CINQ CENT VINGT SEPT MILLE CINQ CENT  
QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 168 527 594

Dépenses Extraordinaires : SOIXANTE HUIT MILLIONS  
TROIS MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS 68 003 693

TOTAL . . . . . 236 531 287

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

Recettes Ordinaires : DEUX CENT TRENTE DEUX MILLIONS  
DEUX CENT SOIXANTE DEUX MILLE FRANCS 232 262 000

Recettes Extraordinaires : VINGT NEUF MILLIONS CENT  
ONZE MILLE FRANCS 29 111 000

TOTAL . . . . . 261 373 000

Dépenses Ordinaires : DEUX CENT TRENTE DEUX  
MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DEUX MILLE FRANCS 232 262 000

Dépenses Extraordinaires : VINGT NEUF MILLIONS  
CENT ONZE MILLE FRANCS. 29 111 000

TOTAL . . . . . 261 373 000

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

Recettes Ordinaires : CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT  
VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS 114 629 440

Recettes Extraordinaires : UN MILLION HUIT CENT  
VINGT SEPT FRANCS 1 000 827

TOTAL . . . . . 115 630 267

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II (Suite)

Dépenses Ordinaires : CENT QUATORZE MILLIONS SIX CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS 114 629 440

Dépenses Extraordinaires : UN MILLION HUIT CENT VINGT SEPT FRANCS 1 000 827

TOTAL . . . . . 115 630 267

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

Recettes Ordinaires : SOIXANTE DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENTS FRANCS 62 445 500

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE NEUF FRANCS 2 585 569

TOTAL . . . . . 65 031 069

Dépenses Ordinaires : SOIXANTE DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQ CENTS FRANCS 62 445 500

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE CINQ CENT SOIXANTE NEUF FRANCS 2 585 569

TOTAL . . . . . 65 031 069

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

Recettes Ordinaires : CENT SOIXANTE QUATORZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE NEUF MILLE FRANCS 174 869 000

Recettes Extraordinaires : TRENTE HUIT MILLIONS SIX CENT DIX SEPT MILLE FRANCS 38 617 000

TOTAL . . . . . 213 486 000

Dépenses Ordinaires : CENT SOIXANTE QUATORZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE NEUF MILLE FRANCS 174 869 000

Dépenses Extraordinaires : TRENTE HUIT MILLIONS SIX CENT DIX SEPT MILLE FRANCS 38 617 000

TOTAL . . . . . 213 486 000

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

Recettes Ordinaires : DEUX CENT TRENTE HUIT MILLIONS  
QUATRE CENT VINGT SIX MILLE FRANCS 238 426 000

Recettes Extraordinaires : CINQUANTE DEUX MILLIONS  
CING CENT DIX HUIT MILLE FRANCS 52 518 000

TOTAL . . . . . 290 944 000

Dépenses Ordinaires : DEUX CENT TRENTE HUIT  
MILLIONS QUATRE CENT VINGT SIX MILLE FRANCS 238 426 000

Dépenses Extraordinaires : CINQUANTE DEUX MILLIONS  
CING CENT DIX HUIT MILLE FRANCS 52 518 000

TOTAL . . . . . 290 944 000

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

Recettes Ordinaires : DEUX CENT CINQUANTE SIX  
MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE FRANCS 256 184 000

Recettes Extraordinaires : CINQUANTE NEUF MILLIONS  
NEUF CENT QUARANTE SEPT MILLE FRANCS 59 947 000

TOTAL . . . . . 316 131 000

Dépenses Ordinaires : DEUX CENT CINQUANTE SIX  
MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE FRANCS 256 184 000

Dépenses Extraordinaires : CINQUANTE NEUF MILLIONS  
NEUF CENT QUARANTE SEPT MILLE FRANCS 59 947 000

TOTAL . . . . . 316 131 000

DISTRICT RURAL DE TOFFO

Recettes Ordinaires : TREIZE MILLIONS CINQ CENT  
SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT CENT VINGT ET UN FRANCS 13 574 821

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS QUATRE  
CENT QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT VINGT NEUF FRANCS 3 443 929

TOTAL . . . . . 17 018 750

DISTRICT RURAL DE TOFFO (Suite)

Dépenses Ordinaires : TREIZE MILLIONS CINQ CENT  
SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT CENT VINGT ET UN  
FRANCS 13 574 821

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS QUATRE  
CENT QUARANTE TROIS MILLE NEUF CENT VINGT NEUF  
FRANCS 3 443 929

TOTAL . . . . . 17 018 750

DISTRICT LACUSTRE DE SO-AVA

Recettes Ordinaires : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT  
QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT UN FRANCS 14 744 501

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS SEPT  
CENT SEIZE MILLE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 3 716 155

TOTAL . . . . . 18 460 656

Dépenses Ordinaires : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT  
QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT UN FRANCS 14 744 501

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS SEPT  
CENT SEIZE MILLE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 3 716 155

TOTAL . . . . . 18 460 656

DISTRICT RURAL D'ABOMEY-CALAVI

Recettes Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT  
SOIXANTE DOUZE MILLE CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 19 372 162

Recettes Extraordinaires : TROIS MILLIONS CINQ CENT  
SOIXANTE QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS 3 564 500

TOTAL . . . . . 22 936 662

Dépenses Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS TROIS  
CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 19 372 162

Dépenses Extraordinaires : TROIS MILLIONS CINQ  
CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CINQ CENTS FRANCS 3 564 500

TOTAL . . . . . 22 936 662

DISTRICT RURAL DE ZE

Recettes Ordinaires : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT  
SOIXANTE DIX MILLE QUATRE CENT DIX NEUF FRANCS 13 470 419

Recettes Extraordinaires : CINQ MILLIONS TROIS  
CENT SIX MILLE CENT TRENTE SIX FRANCS 5 306 136

TOTAL . . . . . 18 776 555

Dépenses Ordinaires : TREIZE MILLIONS QUATRE  
CENT SOIXANTE DIX MILLE QUATRE CENT DIX NEUF  
FRANCS 13 470 419

Dépenses Extraordinaires : CINQ MILLIONS TROIS  
CENT SIX MILLE CENT TRENTE SIX FRANCS 5 306 136

TOTAL . . . . . 18 776 555

DISTRICT RURAL DE KPOMASSÉ

Recettes Ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS SIX  
CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CENT SOIXANTE  
CINQ FRANCS 22 694 165

Recettes Extraordinaires : HUIT MILLIONS TROIS  
CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 8 350 000

TOTAL . . . . . 31 044 165

Dépenses Ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS SIX CENT  
QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CENT SOIXANTE CINQ  
FRANCS 22 694 165

Dépenses Extraordinaires : HUIT MILLIONS TROIS CENT  
CINQUANTE MILLE FRANCS 8 350 000

TOTAL . . . . . 31 044 165

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

Recettes Ordinaires : QUARANTE NEUF MILLIONS TROIS  
CENT QUARANTE HUIT MILLE CENT CINQUANTE QUATRE  
FRANCS 49 348 154

Recettes Extraordinaires : SIX MILLIONS HUIT CENT  
TRENTE TROIS MILLE CINQ CENTS FRANCS 6 833 500

TOTAL . . . . . 56 181 654

Dépenses Ordinaires : QUARANTE NEUF MILLIONS TROIS  
CENT QUARANTE HUIT MILLE CENT CINQUANTE QUATRE FRANCS 49 348 154

Dépenses Extraordinaires : SIX MILLIONS HUIT CENT  
TRENTE TROIS MILLE CINQ CENTS FRANCS 6 833 500

TOTAL . . . . . 56 181 654

DISTRICT RURAL DE TORI-BOSSITO

Recettes Ordinaires : DOUZE MILLIONS SEPT CENT  
CINQUANTE HUIT MILLE CENT DIX SEPT FRANCS 12 758 117

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS SIX  
CENT CINQUANTE NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE  
SEPT FRANCS 2 659 247

TOTAL . . . . . 15 417 364

Dépenses Ordinaires : DOUZE MILLIONS SEPT CENT CIN-  
QUANTE HUIT MILLE CENT DIX SEPT FRANCS 12 758 117

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS SIX CENT  
CINQUANTE NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT FRANCS 2 659 247

TOTAL . . . . . 15 417 364

DISTRICT RURAL D'ALLADA

Recettes Ordinaires : TRENTE CINQ MILLIONS QUATRE  
VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT SIX FRANCS 35 088 406

Recettes Extraordinaires : CINQ MILLIONS QUATRE  
CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE  
HUIT FRANCS 5 491 258

TOTAL . . . . . 40 579 664

Dépenses Ordinaires : TRENTE CINQ MILLIONS  
QUATRE VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT SIX FRANCS 35 088 406

Dépenses Extraordinaires : CINQ MILLIONS QUATRE  
CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE  
HUIT FRANCS 5 491 258

TOTAL . . . . . 40 579 664